



OFFICE FOR CIVIL RIGHTS

CONNAÎTRE LA LOI FÉDÉRALE QUI PROTÈGE CONTRE LA DISCRIMINATION LIÉE À L'ÂGE

Qu'est-ce que la loi contre la discrimination liée à l'âge ?

La loi de 1975 sur la discrimination liée à l'âge est une loi nationale qui interdit la discrimination basée sur l'âge dans les programmes ou les activités qui bénéficient d'une aide financière fédérale. La loi sur la discrimination liée à l'âge s'applique aux personnes de tous âges. En vertu de la loi sur la discrimination liée à l'âge, les bénéficiaires d'une aide financière fédérale ne peuvent pas être exclus, refuser de fournir ou limiter les services fournis aux personnes en raison de leur âge, ni faire preuve de discrimination à leur égard.

La loi sur la discrimination liée à l'âge ne couvre pas la discrimination dans l'emploi, qui relève de la Commission pour l'égalité des chances dans l'emploi (EEOC).

L'Office for Civil Rights (OCR), au sein du ministère de la Santé et des services sociaux des États-Unis (HHS), veille à ce que les entités qui reçoivent une aide financière fédérale respectent cette loi.

La loi sur la discrimination liée à l'âge prévoit certaines exceptions qui permettent, dans des cas particuliers, d'utiliser des distinctions d'âge ou des facteurs autres que l'âge. Par exemple, la loi sur la discrimination liée à l'âge ne s'applique pas à une distinction d'âge énoncée dans une loi ou une ordonnance fédérale, étatique ou locale et adoptée par un organe législatif élu à vocation générale qui : fournit des prestations ou une assistance aux personnes en fonction de l'âge ; établit des critères de participation en fonction de l'âge ; ou décrit les bénéficiaires ou groupes ciblés par des termes liés à l'âge.

Office for Civil Rights

U.S. Department of Health
and Human Services

200 Independence Avenue, SW.
H.H.H. Building, Room 509-F

Washington, D.C. 20201

TÉLÉPHONE

1-800-368-1019

E-MAIL

ocrmail@hhs.gov

TDD

1-800-537-7697

www.hhs.gov/ocr

Comment déposer une plainte pour discrimination auprès de l'Office for Civil Rights (OCR)

Si vous pensez que vous ou quelqu'un d'autre avez été victime de discrimination en raison de votre âge de la part d'une entité recevant une aide financière du HHS, vous ou votre représentant légal pouvez déposer une plainte auprès de l'OCR. Les plaintes doivent être déposées dans un délai de 180 jours à compter de la date de la discrimination alléguée.

Vous pouvez envoyer une plainte par écrit ou remplir et renvoyer à l'OCR le formulaire de plainte disponible sur notre page Internet à l'adresse www.hhs.gov/ocr. Le formulaire de plainte est également disponible sur notre page Internet dans d'autres langues à la rubrique Informations sur les droits civils dans d'autres langues.

Les informations suivantes doivent être incluses :

- Vos nom, adresse et numéro de téléphone.
- Vous devez apposer votre signature nominative sur tout document écrit. Si vous déposez une plainte au nom de quelqu'un d'autre, par exemple, un conjoint, ami, client, etc., indiquez vos nom, adresse et numéro de téléphone, en précisant votre lien de parenté avec cette personne.
- Nom et adresse de l'établissement ou de l'organisme qui, selon vous, a fait preuve de discrimination.
- Quand, comment et pourquoi vous pensez qu'il y a eu discrimination.
- Toute autre information pertinente.

Si vous envoyez la plainte par courrier, adressez-la à l'attention du directeur régional du bureau régional de l'OCR concerné. L'OCR compte dix bureaux régionaux, chacun couvrant des États spécifiques. Les plaintes peuvent également être envoyées par courrier au siège de l'OCR à l'adresse suivante :

**Office for Civil Rights
U.S. Department of Health and Human Services 200
Independence Avenue, SW.
H.H.H. Building, Room 509-F
Washington, D.C. 20201**

Pour en savoir plus :

**Consultez notre site Internet www.hhs.gov/ocr
Appelez-nous au numéro gratuit 1-800-368-1019
Envoyez-nous un e-mail : ocrmail@hhs.gov
TDD : 1-800-537-7697**

Des services d'assistance linguistique pour les enjeux liés à l'OCR sont disponibles et fournis gratuitement. Les services de l'OCR sont accessibles aux personnes handicapées.

www.hhs.gov/ocr